

## **LES ÉTUDES DE DEUXIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE EN THÉOLOGIE PASTORALE**

L'Institut de pastorale des Dominicains (IPD) offre deux programmes de deuxième cycle universitaire :

- 1- La Maîtrise ès arts en théologie pastorale (M.A.T.P.)
- 2- La Licence canonique en théologie (L.Th.).

Ces deux programmes proposent un parcours de formation qui articule étroitement la réflexion théologique et les défis de la pratique pastorale.

Ils visent à rendre l'étudiant capable de développer ses compétences pour l'analyse critique, la conception et / ou la mise en œuvre de pratiques pastorales en dialogue avec les acteurs d'un milieu. Ils le stimulent à clarifier son identité et ses options fondamentales.

De plus, les programmes de Maîtrise et de Licence ont pour objectif d'habiliter l'étudiant à mener avec rigueur toutes les étapes d'une recherche en théologie pastorale et/ou d'un projet d'intervention pastorale.

**Pour le moment, les programmes de 2<sup>e</sup> cycle de l'IPD sont suspendus. La faculté vise l'intégration de tous les programmes d'études supérieures à l'IDEST d'Ottawa (Institut d'études supérieures en théologie) dans un proche avenir.**

**Cependant, les professeurs des deux campus offrent déjà des séminaires de recherche et des cours de maîtrise dans le cadre du M.A.Th. et du M.Th. qui assurent une certaine continuité avec les programmes antérieurs de l'IPD.**

**Les personnes intéressées à s'inscrire à l'un de ces programmes sont priées de s'adresser au bureau du registraire pour de plus amples informations.**

### **RÈGLEMENTS PROPRES AUX ÉTUDES DE DEUXIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales du Collège universitaire dominicain (CUD) et par les dispositions suivantes :

#### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au deuxième cycle en théologie pastorale, la personne candidate doit :

- Détenir un baccalauréat en théologie ou en sciences des religions, ou un baccalauréat avec majeure en théologie ou en sciences des religions.

Note : La personne qui détient un diplôme de premier cycle universitaire (baccalauréat) dans un autre domaine peut être admissible sur étude du dossier. Le Comité des programmes peut demander de compléter la formation antérieure par une propédeutique. Les incontournables comprennent les cours de 3 crédits suivants : Ancien Testament, Nouveau Testament, Ecclésiologie, Dieu des chrétiens, Jésus Christ, Révélation et foi, Patristique.

- Avoir obtenu au cours des études du premier cycle universitaire une moyenne minimale de B.
- Posséder une excellente maîtrise du français (oral et écrit) et être capable de comprendre l'anglais (oral et écrit).

Pour la Licence canonique (L.Th.), les exigences sont les mêmes que pour la Maîtrise ès arts en théologie pastorale (M.A.T.P.), auxquels s'ajoutent les conditions suivantes:

- Détenir un Baccalauréat canonique en théologie (S.T.B. ou B.Th. civil) ;
- Une formation en philosophie équivalente à deux années à temps plein);
- Posséder une connaissance des langues anciennes : latin et grec.

Les langues requises pour la Licence canonique pourront être acquises ou perfectionnées au cours des études de deuxième cycle. Pour la M.A.T.P., l'apprentissage de l'une ou l'autre des langues anciennes peut constituer un préalable lorsque le domaine d'étude et le sujet traité dans le mémoire le requièrent (l'exégèse néotestamentaire, par exemple). Il est à noter que les cours de langue relèvent du premier cycle universitaire et ne font pas partie des cours inclus dans les programmes du deuxième cycle. Par conséquent, les frais rattachés aux cours de langue sont indépendants des frais relatifs aux programmes du deuxième cycle.

#### **DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE LA DEMANDE D'ADMISSION**

- Formulaire d'admission (formulaire disponible sur le portail *DominicusIP*)
- Relevés de notes officiels des études antérieures
- Lettre d'intention ou de motivation
- *Curriculum vitae*
- Deux lettres de recommandation. Dans le cas d'une personne membre d'un institut religieux, d'un institut séculier, d'une société de vie apostolique, ou encore d'un clerc diocésain, une lettre de recommandation du supérieur majeur ou de l'évêque est exigée, en plus des deux lettres de recommandation dont il vient d'être question.
- Un travail long (environ 20 pages – ou 2 travaux d'environ 10 pages) réalisé lors des études de premier cycle en théologie
- Deux photos récentes (petit format)
- Preuve de citoyenneté ou permis d'études – pour les étudiants étrangers, la copie du permis d'études pourra être remise à l'IPD au début du programme d'études
- Paiement des frais d'ouverture du dossier.

Pour accélérer le processus d'analyse de la demande d'admission, il est possible de numériser les documents et de les faire parvenir par courriel à l'adresse [registraire@udominicaine.ca](mailto:registraire@udominicaine.ca). Il est cependant nécessaire de transmettre les documents officiels par la suite.

Après étude du dossier, les personnes sélectionnées pourraient être convoquées pour une entrevue individuelle par des membres du Comité des programmes. Pour les candidats

vivant à l'étranger, l'entrevue peut se faire à distance par voie électronique (par exemple avec Skype ou Zoom).

#### **RECONNAISSANCE DE CREDITS DE SCOLARITE ANTERIEUREMENT ACQUIS**

Lorsqu'un étudiant a antérieurement acquis des crédits de scolarité (cours, séminaires) de deuxième cycle dans une autre institution universitaire, une partie de ceux-ci peuvent être reconnus par notre institution. Ces crédits seront versés au dossier de l'étudiant. La reconnaissance de crédits de scolarité antérieurement acquis suit les règles suivantes :

- Les crédits antérieurement acquis ne doivent pas dépasser un délai de 10 ans.
- Les crédits antérieurement acquis doivent correspondre à une activité universitaire (cours ou séminaire) dont la note finale ne doit pas être inférieure à B.
- Des équivalences de crédits ne peuvent s'appliquer qu'à des séminaires thématiques et ne peuvent dépasser 50 % des séminaires thématiques prévus aux programmes de deuxième cycle de l'IPD.

Les démarches d'intégration (INT 4000 *Projet de formation*, INT 4001 *Projet de mémoire ou d'intervention pastorale* et INT 4002 *Examen de synthèse*), de même que les cours obligatoires (PST 4001 *Théologie pastorale : fondements et méthodes*, PST 4002 *Théologie pastorale : Bible et herméneutique* et THL 4160 *Histoire des méthodes en théologie*), doivent être suivis à l'IPD et ne peuvent pas faire l'objet d'équivalences créditées.

## LA MAÎTRISE ÈS ARTS EN THÉOLOGIE PASTORALE (M.A.T.P.)

### OBJECTIFS DE LA MAITRISE EN THEOLOGIE PASTORALE

Ce programme vise à rendre l'étudiant capable de :

- Développer ses compétences pour l'analyse critique, la conception et, le cas échéant, la mise en œuvre de pratiques pastorales en dialogue avec les acteurs d'un milieu.
- Mener avec rigueur toutes les étapes d'une recherche en théologie pastorale et, le cas échéant, d'un projet d'intervention pastorale.
- Clarifier et exprimer son identité pastorale et ses options fondamentales.

### ÉTUDES A TEMPS COMPLET OU A TEMPS PARTIEL

On peut s'inscrire à temps complet ou à temps partiel à la Maîtrise ès arts en théologie pastorale (M.A.T.P.). Habituellement, les études doivent être poursuivies de manière continue pendant les trimestres d'automne, d'hiver et d'été, sauf dans le cas d'une demande de suspension temporaire.

La durée minimale du programme est de 6 trimestres (2 ans) pour un étudiant à temps complet et d'un maximum de 12 trimestres (4 ans) pour un étudiant à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension.

### STRUCTURE DU PROGRAMME DE LA MAITRISE

Les activités de formation du programme sont réparties en trois blocs :

Bloc A	Éléments obligatoires	12 crédits
Bloc B	Séminaires thématiques au choix	12 crédits
Bloc C	Profil recherche ou intervention	21 crédits

## Bloc A : Éléments obligatoires (12 crédits)

---

### DEMARCHE D'INTEGRATION (3 CR.)

Les travaux d'encadrement font partie de la tradition de l'IPD. Ils permettent à l'étudiant de clarifier ses propres objectifs et de participer activement à leur réalisation.

INT 4000 et 4001 : Projet de formation et Projet de mémoire ou d'intervention pastorale (1 cr.)

Au cours du premier trimestre d'études, l'étudiant est appelé à rédiger son **Projet de formation (INT 4000)**. Il identifie ses questions et ses besoins, clarifie et définit des objectifs personnels de formation en lien avec les objectifs du programme auquel il est inscrit et choisit l'un des profils. Le Projet de formation doit être complété dans un délai de deux semaines, si l'on étudie à temps complet, ou d'un mois, si l'on étudie à temps partiel, après la tenue de l'Atelier INT 4000.

Par la suite, il est appelé à rédiger son **Projet de mémoire ou d'intervention pastorale (INT 4001)**. Ce document devra être remis avant la fin de la première année d'études, si l'on étudie à temps complet, ou au terme de la seconde année d'études, si l'on étudie à temps partiel. Le Projet de mémoire ou le Projet d'intervention doit être approuvé par le directeur de recherche (et par le codirecteur, le cas échéant), ainsi que par le Comité des programmes du deuxième cycle universitaire de l'IPD.

Les consignes relatives à l'élaboration de ces deux Projets sont présentées dans le cadre d'un atelier de travail (INT 4000) qui se tient au début du premier trimestre d'études.

INT 4002 : Examen de synthèse (2 cr.)

Au dernier trimestre de sa scolarité, avant le dépôt initial du mémoire ou de l'essai, l'étudiant doit réussir un **examen de synthèse oral (INT 4002)**. Il sera appelé à proposer 6 questions traitant de sujets en théologie pastorale. Ces questions sont soumises à l'approbation préalable du directeur de recherche. L'étudiant fera à cette occasion le bilan de ses apprentissages. L'examen se fait en présence de deux professeurs, dont le directeur de recherche, désignés par le Comité des programmes du deuxième cycle universitaire de l'IPD. Dans le cas d'une codirection, ce nombre s'élève à trois professeurs, incluant le codirecteur.

### COURS OBLIGATOIRES (9 CR.)

Les trois cours obligatoires, de 3 crédits chacun, permettent l'acquisition d'une connaissance plus poussée des champs de la théologie pastorale et la maîtrise progressive de ses méthodes. Ils initient aussi à l'échange discipliné des idées et à la collaboration dans la recherche. Ces cours sont à suivre au cours des deux premières années d'études.

PST 4001      Théologie pastorale : fondements et méthodes (3 cr.)

Cours obligatoire offert au trimestre d'automne de chaque année.

PST 4002      Théologie pastorale : Bible et herméneutique (3 cr.)

Cours obligatoire offert aux deux ans, en alternance avec le cours THL 4160

THL 4160      Histoire des méthodes en théologie (3 cr.)

Cours obligatoire offert aux deux ans, en alternance avec le cours PST 4002

## Bloc B : Séminaires thématiques au choix (12 crédits)

---

Les séminaires, de 3 crédits chacun, favorisent l'intégration des dynamiques présentes dans les pratiques pastorales, en lien avec le monde, l'Église, Dieu et sa propre identité de croyant, de chercheur et / ou d'intervenant en pastorale. Les séminaires thématiques alternent dans les diverses branches de la théologie (sources, théologie dogmatique et sacramentaire, théologie morale et spirituelle, théologie pastorale).

## Bloc C : Choix d'un profil (21 crédits)

---

### Choix du directeur (et du codirecteur) de recherche

Avant la fin du premier trimestre d'études, l'étudiant devra également choisir son **directeur de recherche** qui l'accompagnera dans sa démarche. Au besoin, il pourra également y avoir un codirecteur.

#### Profil recherche *Mémoire (21 crédits)*

L'étudiant doit rédiger un mémoire d'environ 125 pages. Il lui permet de travailler une question précise en théologie pastorale, de choisir et d'appliquer rigoureusement une méthode appropriée à sa problématique et d'apprendre à respecter les standards du deuxième cycle universitaire dans la rédaction et la présentation de sa recherche. L'étudiant prépare le mémoire de concert avec son directeur de recherche.

Le mémoire sera lu et corrigé par un jury composé de deux professeurs, dont le directeur de recherche. S'il y a un codirecteur, il fera aussi partie du jury, pour un ensemble de trois examinateurs dans ce cas. Le cas échéant, des corrections peuvent être demandées.

#### Profil intervention *Projet d'intervention pastorale et Rapport final (15 crédits)*

L'étudiant élabore un Projet d'intervention novateur sur la base de son expérience pastorale sur le terrain, le met en œuvre pendant une période donnée et en fait l'évaluation. Cette activité s'échelonne sur trois trimestres, soit une année universitaire. Elle se réalise sous supervision du directeur de recherche et mène à la réalisation d'un Rapport final détaillé présenté par écrit.

Le Rapport sera lu et corrigé par un jury composé de deux professeurs, dont le directeur de recherche. S'il y a un codirecteur, il fera aussi partie du jury, pour un ensemble de trois examinateurs dans ce cas. Le cas échéant, des corrections peuvent être demandées.

#### *Essai (6 crédits)*

L'essai est une production écrite d'environ 50 pages réalisée sous la supervision du directeur de recherche. Le cas échéant, celui-ci peut être secondé par un autre professeur possédant des compétences particulières en lien avec le sujet de l'essai.

L'essai vise le développement d'une question de théologie pastorale, liée au Projet d'intervention pastorale de l'étudiant, dont il approfondit les fondements théoriques et dont il cerne les questions sous-jacentes. Le sujet abordé dans l'essai mûrit tout au long de la démarche liée à l'intervention pastorale. La recherche bibliographique, notamment, peut déjà être amorcée. La rédaction de l'essai, toutefois, doit suivre la remise du Rapport final du Projet d'intervention pastorale. Elle suit également la tenue de l'examen de synthèse (voir la *Feuille de route* relative au profil Intervention pastorale).

L'essai sera lu et corrigé par un jury composé de deux professeurs, dont le directeur de recherche. S'il y a un codirecteur, il fera aussi partie du jury, pour un ensemble de trois examinateurs dans ce cas. Le cas échéant, des corrections peuvent être demandées.

**PROFIL DE FORMATION DE LA MAITRISE ES ARTS EN THEOLOGIE PASTORALE  
(M.A.T.P.)**

<b>ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES</b>	<b>Profil recherche</b>	<b>Profil intervention</b>
<b>ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES</b>		
<b>Démarche d'intégration</b>		
INT 4000    Projet de formation +	1 cr.	1 cr.
INT 4001    Projet de mémoire ou d'intervention pastorale		
INT 4002    Examen de synthèse	2 cr.	2 cr.
<b>Cours obligatoires</b>		
PST 4001    Théologie pastorale : fondements et méthodes	3 cr.	3 cr.
PST 4002    Théologie pastorale : Bible et herméneutique	3 cr.	3 cr.
THL 4160    Histoire des méthodes en théologie	3 cr.	3 cr.
<b>Séminaires thématiques au choix</b> (4 séminaires de 3 cr. chacun)	12 cr.	12 cr.
<b>Mémoire de maîtrise</b>	21 cr.	---
<b>Projet d'intervention pastorale et Rapport final</b>	---	15 cr.
<b>Essai</b>	---	6 cr.
<b>Total des crédits</b>	<b>45 crédits</b>	<b>45 crédits</b>

## LA LICENCE CANONIQUE EN THÉOLOGIE (L.TH)

### OBJECTIFS DE LA LICENCE CANONIQUE EN THEOLOGIE

Ce programme vise à rendre l'étudiant capable de :

- Développer ses compétences pour l'analyse critique et la conception de pratiques pastorales en dialogue avec les acteurs d'un milieu.
- Mener avec rigueur toutes les étapes d'une recherche en théologie pastorale.
- Clarifier et exprimer son identité pastorale et ses options fondamentales.

### ÉTUDES A TEMPS COMPLET OU A TEMPS PARTIEL

On peut s'inscrire à temps complet ou à temps partiel à la Licence canonique. Habituellement, les études doivent être poursuivies de manière continue pendant les trimestres d'automne, d'hiver et d'été, sauf dans le cas d'une demande de suspension temporaire.

La durée minimale du programme est de 6 trimestres (2 ans) pour un étudiant à temps complet et d'un maximum de 12 trimestres (4 ans) pour un étudiant à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension.

### STRUCTURE DU PROGRAMME DE LICENCE

Les activités de formation du programme sont réparties en trois blocs :

Bloc A	Éléments obligatoires	15 crédits
Bloc B	Séminaires thématiques au choix	15 crédits
Bloc C	Mémoire de maîtrise/licence	15 crédits

### **Bloc A : Éléments obligatoires (15 crédits) DÉMARCHE D'INTÉGRATION (6 CR.)**

Les travaux d'encadrement font partie de la tradition de l'IPD. Ils permettent à l'étudiant de clarifier ses propres objectifs et de participer activement à leur réalisation.

INT 4000 et 4001 : Projet de formation et Projet de mémoire (1 cr.)

Au cours du premier trimestre d'études, l'étudiant est appelé à rédiger son **Projet de formation (INT 4000)**. Il identifie ses questions et ses besoins, clarifie et définit des objectifs personnels de formation en lien avec les objectifs du programme auquel il est inscrit et choisit l'un des profils. Le Projet de formation doit être complété dans un délai de deux semaines, si l'on étudie à temps complet, ou d'un mois, si l'on étudie à temps partiel, après la tenue de l'Atelier INT 4000.

Par la suite, il est appelé à rédiger son **Projet de mémoire (INT 4001)**. Le projet de mémoire doit être approuvé par le directeur de recherche (et par le codirecteur, le cas échéant), ainsi que par le Comité des programmes du deuxième cycle universitaire de l'IPD. Pour la Licence, le projet doit également être approuvé par le Bureau du doyen de la Faculté de théologie du Collège universitaire dominicain. À cet effet, un professeur désigné par le Bureau du doyen devra approuver le Projet de mémoire et faire partie du jury qui l'évaluera. Le Projet de mémoire devra être remis avant la fin de la première année d'études, si l'on étudie à temps complet, ou au terme de la seconde année d'études, si l'on étudie à temps partiel.

Les consignes relatives à l'élaboration de ces deux Projets sont présentées dans le cadre d'un atelier de travail (INT 4000) qui se tient au début du premier trimestre d'études.

INT 4002 et INT 4003 : Examen de synthèse (5 cr.)

Au dernier trimestre de sa scolarité, avant le dépôt initial du mémoire, l'étudiant doit réussir un **examen de synthèse oral** constitué de l'examen prévu pour la maîtrise (**INT 4002, 2 cr.**) et d'un **complément canonique (INT 4003, 3 cr.)**. Il sera appelé à proposer 9 questions traitant de sujets en théologie fondamentale et en théologie pastorale. Ces questions sont soumises à l'approbation préalable du directeur de recherche ainsi que du Bureau du doyen de la Faculté de théologie du CUD. L'étudiant fera à cette occasion le bilan de ses apprentissages. L'examen se fait en présence de trois professeurs, dont le directeur de recherche et, le cas échéant, le codirecteur, désignés par le Comité des programmes du deuxième cycle de l'IPD. Il s'y ajoutera un dernier professeur nommé par le Bureau du doyen de la Faculté de théologie du CUD.

COURS OBLIGATOIRES (9 CR.)

Les trois cours obligatoires, de 3 crédits chacun, permettent l'acquisition d'une connaissance plus poussée des champs de la théologie pastorale et la maîtrise progressive de ses méthodes. Ils initient aussi à l'échange discipliné des idées et à la collaboration dans la recherche. Ces cours sont à suivre au cours des deux premières années d'études.

PST 4001      Théologie pastorale : fondements et méthodes (3 cr.) Cours obligatoire offert au trimestre d'automne de chaque année.

PST 4002      Théologie pastorale : Bible et herméneutique (3 cr.)  
Cours obligatoire offert aux deux ans, en alternance avec le cours THL 4160

THL 4160      Histoire des méthodes en théologie (3 cr.)  
Cours obligatoire offert aux deux ans, en alternance avec le cours PST

4002. Bloc B : Séminaires thématiques au choix (12 crédits)

---

Les séminaires, de 3 crédits chacun, favorisent l'intégration des dynamiques présentes dans les pratiques pastorales, en lien avec le monde, l'Église, Dieu et sa propre identité de croyant, de chercheur et / ou d'intervenant en pastorale. Les séminaires thématiques alternent dans les diverses branches de la théologie (sources, théologie dogmatique et sacramentaire, théologie morale et spirituelle, théologie pastorale).

Bloc C : Mémoire de maîtrise/licence canonique (15 crédits)

---

Choix du directeur (et du codirecteur) de recherche  
Avant la fin du premier trimestre d'études, l'étudiant devra également choisir son **directeur de recherche** qui l'accompagnera dans sa démarche. Au besoin, il pourra également y avoir un codirecteur.

## Mémoire de maîtrise / Licence canonique

Pour la Licence en théologie, seul le profil recherche peut être admis et des exigences supplémentaires s'appliquent en plus du mémoire (15 crédits).

L'étudiant doit rédiger un mémoire d'environ 125 pages. Il lui permet de travailler une question précise en théologie pastorale, de choisir et d'appliquer rigoureusement une méthode appropriée à sa problématique et d'apprendre à respecter les standards du deuxième cycle universitaire dans la rédaction et la présentation de sa recherche. L'étudiant prépare le mémoire de concert avec son directeur de recherche.

Le mémoire sera lu et corrigé par un jury composé de deux professeurs, dont le directeur de recherche. S'il y a un codirecteur, il fera aussi partie du jury, pour un ensemble de trois examinateurs dans ce cas. Pour la Licence, un professeur désigné par le Bureau du doyen de la Faculté de théologie du CUD s'ajoutera aux examinateurs déjà retenus. Le cas échéant, des corrections peuvent être demandées.

### PROFIL DE FORMATION DE LA LICENCE CANONIQUE EN THÉOLOGIE (L.Th.)

ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES	Profil recherche
<b>ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Démarche d'intégration</b>	
INT 4000      Projet de formation +	1 cr.
INT 4001      Projet de mémoire	
INT 4002      Examen de synthèse	2 cr.
INT 4003      Examen de synthèse – complément canonique	3 cr.
<b>Cours obligatoires</b>	
PST 4001      Théologie pastorale : fondements et méthodes	3 cr.
PST 4002      Théologie pastorale : Bible et herméneutique	3 cr.
THL 4160      Histoire des méthodes en théologie	3 cr.

<b>Séminaires thématiques au choix</b> (5 séminaires de 3 cr. chacun)	15 cr.
<b>Mémoire de maîtrise</b>	15 cr.
<b>Total des crédits</b>	45 crédits